

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Jeudi 29 Juin 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 74

Pouvoirs : 15

Membres votants : 89

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-neuf juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Christian BAISSE, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Marc DEFIEBER (Suppléant de Claude GEORGES), Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Bernard FORCHER, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Bernadette LIEDTS (Suppléant de Edmond DESHAYES), Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Pascal SEJOURNE, Mickaël THONNEL (Suppléant de Pascal FINET), Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU.

Etaient absents/excusés : Valéry BEURIOT, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Frédéric DELAMARE, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Franck GIFFARD, Jean-Marie GOSSE, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Patrick LHOMME, Jean-Louis MADELON, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Denis SZALKOWSKI, Josiane VARAISE, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Marie-Line BACHELOT Donne procuration à Jocelyne HEURTAUX, Sandrine BOZEC Donne procuration à Sébastien LERAT, Manuel CHOLEZ Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS, Camille DAEL Donne procuration à Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD Donne procuration à Sabrina BECHET, Lucette LECLERCQ Donne procuration à Dominique MABIRE, Yannick LUCAS Donne procuration à Marion POULAIN, Philippe MATHIERE Donne procuration à Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Jacques PREVOST Donne procuration à Jean-Michel ADELIN, Mickaël PEREIRA Donne procuration à Frédérique PARIS, Frédéric SCRIBOT Donne procuration à Jean-Baptiste VOISIN, Nicolas SEYS Donne procuration à Myriam DUTEIL, Claude SPOHR Donne procuration à Philippe WATEAU, André VAN DEN DRIESSCHE Donne procuration à Christian BAISSE.

Délibération n° 119/2023 : Fonds de concours – Projets retenus au titre du premier semestre de l'année 2023

Pour rappel, l'enveloppe dédiée aux fonds de concours, au titre de l'année 2023, est à hauteur de 200 000 €.

Au vu des éléments fournis par la commission fonds de concours du 21 juin 2023, sur l'examen des projets présentés au premier semestre de l'année 2023, il vous est donc aujourd'hui proposé d'acter une aide financière au titre du fonds de concours réparti comme suit :

<i>Commune</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Montant projet</i>	<i>Autres subventions</i>	<i>Financement commune</i>	<i>Fonds de concours</i>
BEAUMONT LE ROGER	Signalisation école	6 835 €	1 709 €	2 563 €	2 563 €
BOISNEY	Réfection voirie, trottoir et ralentisseur à proximité de l'école	89 952 €	25 537 €	44 415 €	20 000 €
BRETIGNY	Installation de 2 citernes souples + 2 poteaux incendie	18 648 €	11 188 €	3 730 €	3 730 €
CALLEVILLE	Allées béton + végétalisées	21 440 €	8 576 €	6 432 €	6 432 €
FERRIERES SAINT HILAIRE	Extension réseau + 5 bornes	44 705 €	26 822 €	8 942 €	8 941 €
GOUPIL OTHON	30 places de parking supplémentaires pour l'école	88 293 €	-	68 293 €	20 000 €
HECMANVILLE	Installation de 3 poteaux incendie et 1 citerne enterrée	51 957 €	31 174 €	10 392 €	10 391 €
LA GOULAFRIERE	Installation de 2 poteaux incendie et 3 citernes enterrées	46 505 €	27 904 €	9 301 €	9 300 €
LA HOUSSAYE	Végétalisation du cimetière	22 162 €	6 649 €	7 758 €	7 756 €
LA NEUVILLE DU BOSC	Portes de secours de la salle des fêtes	9 563 €	-	4 782 €	4 781 €
NASSANDRES SUR RISLE	Aménagements ludiques de la cour d'école	13 385 €	5 354 €	4 016 €	4 015 €
PLASNES	Isolation, fenêtres, électricité, chaudière, luminaires...	217 467 €	152 227 €	45 240 €	20 000 €
SAINT AGNAN DE CERNIERES	Charpente de l'église	73 711 €	55 283 €	14 743 €	3 685 €
SAINT PIERRE DE CERNIERES	3 citernes enterrées, 1 mare et 5 poteaux incendie	67 838 €	40 688 €	13 576 €	13 574 €
THIBOUVILLE	Installation d'1 poteau incendie	21 467 €	15 027 €	4 294 €	2 146 €
VALAILLES	Réfection de la toiture de la mairie	9 995 €	3 998 €	2 999 €	2 998 €

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ENTERINE** les financements des projets listés ci-dessus ;

AUTORISE le versement des subventions dans le cadre du fonds de concours aux projets retenus par la commission ;

- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
74	15	89	3	86	0	86

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,
Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230629-119_2023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023